

**VI.6.- MESURES RECOMMANDÉES PAR LE GROUPE D'EXPERTS AUPRÈS DU
MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION (MIDEPLAN) EN
JANVIER 1991 (CIPMA - SÉANCES PLÉNIÈRES)**

Les mesures recommandées à l'égard du secteur marin étaient en grande partie axées sur l'industrie de la pêche, les recommandations concernant l'environnement étant de nature très générale. Les propositions visaient à :

- promouvoir l'établissement d'une politique environnementale préventive;
- réaliser une évaluation des incidences environnementales avant d'autoriser l'introduction d'espèces exotiques;
- établir un système d'évaluation complet des incidences environnementales;
- exiger la réalisation d'une évaluation environnementale à titre de condition préalable à l'autorisation de nouveaux projets dans le secteur marin;
- stimuler la participation de l'industrie de la pêche en ce qui concerne la protection de l'environnement;
- faire en sorte que les organismes gouvernementaux récompensent les entreprises qui utilisent une "technologie propre" et qui favorisent la protection de l'environnement dans le cadre de leurs projets.

**VI.7.- SECTEURS D'INTÉRÊT POTENTIEL POUR LES PRODUITS ET SERVICES
CANADIENS**

SERVICES

- Programmes de formation en pollution de l'eau : moyens de lutte, traitement, épuration, méthodes et techniques
- Programmes de formation en élimination des déchets dangereux
- Formation en génie environnemental
- Formation en élaboration de plans d'urgence en cas de déversements accidentels de pétrole